

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU PAYS DE MORMAL**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	53	58

DATE DE LA CONVOCATION
 04/04/2023
DATE D’AFFICHAGE
17 AVR. 2023
DEPOT EN PREFECTURE
17 AVR. 2023

Mise en place d’un régime d’aide communautaire à l’acquisition d’équipement mulching (Tondeuse ou robot et kit mulching)

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

L’an deux mil vingt-trois, le 12 avril, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du pays de Mormal s’est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

Etaient présent(e)s : M. Philippe EUSTACHE, M. Henry-Louis BOURGOIS, M. René QUINZIN, M. Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M. Philippe SARRAUTE, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, M. Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Denis LEFEBVRE, M. Benoit GUIOST, MME Carine FREHAUT, M. Joseph CALLIANDRO, M. Frédéric CARRE, M. Nicolas RUTER, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Yohann LECERF, M. Stéphane LATOUCHE, M. François ERLEM, M. Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M. Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M. Jean-Claude BONNIN, M. Alain MICHAUX, M. Jean-Noël BRICHANT, Mme Chantal DESOBLIN, M. François RONCHIN, Mme Anne BON, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE*, M. Guislain CAMBIER, M. David BEAUMONT, M. Jean-Baptiste GUIOT, M. Jean-Pierre NOËL, Mme Anita LEFEBVRE, M. Claude BLOMME, M. Patrick PIANA, M. Thierry SOSZYNSKI, M. Daniel DAZIN, M. Elio PELINI, M. André FREHAUT, M. Olivier YZANIC, M. Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M. Georges BROXER, Mme Sabine KOLASA, M. Dominique QUINZIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Chantal JACMAIN,

Etaient excusé(e)s ayant donné procuration : M. Alain GERARD, M. Luc BERTAUX, Mme Catherine HENNEBERT, Mme Françoise DUPUITS, Mme Roxane GHYS,

Etaient excusé(e)s : Mme Francine CAUCHETEUX, Mme Chantal SCHWARTZ, M. Guillaume LESOURD, Mme Nathalie VINCENT, M. Gautier MEAUSOONE, Mme Alexandra LERCH, M. Jean-Philippe MICHEL, M. Freddy DOLPHIN, M. Frédéric ROMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, Mme Catherine MOREL,

* M. Jean-Pierre MAZINGUE n’a pas pris part au vote de la délibération 14-2023.

19-2023 : Objet : Mise en place d'un régime d'aide communautaire à l'acquisition d'équipement mulching (Tondeuse ou robot et kit mulching)

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

La communauté de communes est engagée dans divers dispositifs en vue de réduire les tonnages de déchets (le dispositif de cession de composteurs, l'opération poule...). Ces opérations s'inscrivent et sont conformes :

- au Programme Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) qui prévoit, la baisse de la production de déchets verts déposés en déchetterie de 15% ;
- à notre projet de territoire en ce qui concerne l'item « Protéger et valoriser un environnement exceptionnel ».

Afin de renforcer ces actions, le Pays de Mormal souhaite encourager la gestion à la parcelle des déchets de tonte par le biais du mulching (la traduction en anglais du paillage).

Rappelons que le mulching est **une technique de tonte sans ramassage de l'herbe, qui est finement broyée à plusieurs reprises pour créer du « mulch » (le paillis)** et qui se reprend facilement entre les brins du gazon. Ce mode de gestion permet de :

- Réduire à la source les déchets de tonte de pelouse et les coûts liés à cette gestion ;
- Eviter aux usagers des allers-retours dans les déchetteries pour l'apport de ce type de déchets ;
- **Maintenir un bon apport d'humidité** au sol en période de sécheresse en particulier (l'herbe coupée contient 90-95 % d'eau) ;
- Faciliter la tonte pour le particulier : plus besoin de vider le bac de ramassage et de recharger les sacs et/ou remorque ;
- Fertiliser le gazon naturellement : le « mulch » sert d'engrais en apportant au sol **des nutriments azotés**.

Ainsi, la communauté de communes propose d'instaurer une aide à l'achat d'un équipement mulching chez un professionnel, neuf ou d'occasion (seulement pour les tondeuses ou robots), thermique ou électrique, équipé pour la tonte mulching, soit de type kit mulching adaptable sur tondeuse traditionnelle, dans la limite des crédits annuels alloués, soit 20 000€ inscrits au budget 2023. On entend par kit mulching, tout matériel composé d'un obturateur et/ou d'une lame mulching.

L'aide sera octroyée pour tout achat effectué à partir du 01 mai 2023. Le montant de l'aide est fixé à 50 % du prix d'achat TTC avec un plafond de 80 euros. L'équipement finançable est pour les tondeuses (ou robot mulching) ou (kit mulching).

Les modalités de versement de l'aide sont consignées dans la convention annexée à la présente délibération.

Vu l'avis de la commission " Environnement et développement durable" en date du 05/04/2023,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le principe de mise en place d'un régime d'aide communautaire à l'acquisition d'équipement mulching, tel que précisé ci-avant,
- d'approuver les modalités de versement définies dans la convention annexée à la présente délibération.
- d'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
53		

Décide :

- d'approuver le principe de mise en place d'un régime d'aide communautaire à l'acquisition d'équipement mulching, tel que précisé ci-avant,
- d'approuver les modalités de versement définies dans la convention annexée à la présente délibération.
- d'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré le 12 avril 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **17 AVR. 2023**
- De la publication le : **17 AVR. 2023**

Le président
Guislain CAMBIER



le secrétaire
Erlenn FRANCOIS

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 059-200043321-20230412-19_2023DEL-DE